Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

CABINET

Service interministériel de
défense et de protection civile

ARRETE

listant les documents utiles à l'établissement de l'état des risques de la commune d'Augy

LE PREFET DE L'AISNE

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 18 octobre 2007,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune d'**AUGY** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la Vallée de l'Aisne approuvé le 24 avril 2008 pour le secteur Vallée de la Vesle. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 24 avril 2008

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

.../..

Article 2 :

L'arrêté du 18 octobre 2007 est abrogé

Article 3 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Soissons, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 17 JUIN 2008

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet

Sylvain HUMBERT

AUGY

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune d'AUGY

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **17 JUIN 2008**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — oui **X** non ___

approuvé — date **24 avril 2008** — aléa **inondations et coulées de boue**

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet **X**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — oui ___ non **X**

date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone Ia ___ zone Ib ___ zone II ___ zone III ___ non **X**

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **17 juin 2008**